



Paris, le 14 octobre 2008

Monsieur François FILLON

Premier Ministre

**Claire-lise
Campion**

Monsieur le Premier Ministre,

Sénatrice de l'Essonne

Je souhaite attirer votre attention sur l'inquiétude grandissante des maires à l'approche du vote du projet de loi de finances 2009.

*Vice Présidente
du Conseil Général de
l'Essonne*

Ce dernier contient une disposition visant la suppression du critère de logement social dans l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et la modification des critères de politique de la ville. Depuis sa création en 1991, la DSU est reconnue comme étant un instrument efficace de solidarité nationale et d'aide aux villes les plus en difficulté, récompensant notamment celles qui font le plus d'efforts en faveur du logement social.

De ce fait, les mesures envisagées dans le projet de loi de finances pour 2009 concernant la répartition de la dotation de solidarité urbaine soulèvent de nombreuses inquiétudes au sein des municipalités concernées.

La réduction d'un tiers du nombre de communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine ainsi que la modification de critères d'éligibilité, avec la suppression du critère concernant la part des logements sociaux dans une commune, entraîneraient des conséquences financières graves pour de nombreuses villes de L'Essonne.

En effet, si les mesures envisagées se confirment, elles conduiront à une accélération de l'appauvrissement des communes et mettrait à mal l'équilibre fragile des budgets communaux, notamment dans un contexte économique difficile.

De plus, la suppression du critère qui prend en compte la part des logements sociaux dans une commune relève d'une totale incohérence gouvernementale. Alors que depuis le vote de la loi SRU n° 2002-1208 du 13 décembre 2000, les différents gouvernements ont toujours insisté sur le besoin de construction de logements sociaux, et conforté les communes en ce sens justement avec les critères DSU, un tel revirement serait de nature décourager les municipalités volontaristes en matière de logement social.


15, rue de Vaugirard- 75291 Paris cedex 06 – Téléphone : 01 42 34 31 10

Télécopie : 01 42 34 40 66

mail : cl.campion@senat.fr Site : www.clairelisecampion.fr

C'est pourquoi, je vous saurai gré de bien vouloir revoir cette disposition et de mettre en place une concertation avec l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CLC', with a long horizontal stroke extending to the left.

Claire-Lise CAMPION